

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 11 septembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-quatre le Onze du mois de Septembre	
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>	A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.	
Nombre de membres		
	En	Qui ont pris
Afférents	exercice	part à la
au Conseil		délibération
municipal		
23	23	19
<hr/>		
Date de la convocation : 30 août 2024	Présents : Gilles CHABRIER, Félix ROCHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Flore COUTURE, Véronique BOREL, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Jean BOUCHER, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Dimitri OCTAVIE.	
Date d'affichage : 30 août 2024	Présents par procuration : Robert PISSAVY donne pouvoir à Eric TUPHE, Pierre JUILLARD donne pouvoir à Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Jean BOUCHER, Béatrice THOMAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Dimitri OCTAVIE, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Annie COURDERC donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS.	
Vote : Pour : 19	Absent : Christian GRAS, Gilbert CROS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES.	
Contre : 0	Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE	
Abstention : 0		

OBJET : Rénovation des entrées de bourg – demande de subvention Village Remarquable 2024

La Mairie de Murat a fait de la rénovation du cœur de ville une priorité politique afin d'accueillir de nouveaux habitants, commerçants, artisans d'art et touristes. Les rénovations sont réalisées selon un programme pluriannuel exigeant et selon les objectifs PETITE CITE DE CARACTERE (renouvellement du label en 2021) depuis 2020 avec déjà plusieurs opérations soutenues par Village Remarquable (Maison de la Faune, Avenue des 12 et 24 juin, Place de l'Hôtel de Ville).

Suite à ces aménagements ambitieux du bourg la municipalité a décidé d'engager une opération ENTREES DE VILLE concernant plusieurs accès et un parking pour les visiteurs. L'objectif est ainsi de valoriser notre petite ville et donner envie aux visiteurs de s'y arrêter dans un cadre accessible pour toutes les mobilités, esthétique et pratique. Cette opération consiste en la rénovation de l'entrée de ville de BELLEVUE, comprenant une aire de repos, un parking et une signalétique visiteurs. Enfin la Ville propose dans cet appel à projet une enveloppe pour la participation à une 3ème opération façade.

Date de transmission de l'acte: 12/09/2024

Date de réception de l'AR: 12/09/2024

015-200071702-DE_079_2024-DE
A G E D I

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

● Dépenses		● Recettes	
Coût prévu		Financement prévu	
DÉPENSES	194 170,00 € HT	FINANCEMENTS PUBLICS	125 336,00 €
1 - Investissement - Acquisition foncière et immobilière *	0,00 €	Région *	97 085,00 €
2 - Investissement - Travaux *	88 270,00 €	Préciser si demandée ou obtenue : 50% du montant des travaux, 47 085,00 € 50 000,00 € de l'opération façades	
Précisions : 79 770,00 € selon estimatif & 500,00 € imprévus		Europe *	0,00 €
3 - Investissement - Matériel et équipement *	0,00 €	Etat *	28 251,00 €
4 - Investissement - Honoraires et maîtrise d'œuvre, études *	5 900,00 €	Préciser si demandée ou obtenue : Demande DEIR 2025	
Précisions : Honoraires maîtrise d'œuvre		Département *	0,00 €
5 - Investissement - Autres *	100 000,00 €	Autre financement public *	0,00 €
Précisions : Opération façade chiffre de subvention publique, 50 000,00 € Mairie, 50 000,00 € Conseil Régional		FINANCEMENTS PRIVÉS	0,00 €
		Financier *	0,00 €
		RESSOURCES PROPRES	68 834,00 €
		Autofinancement - fonds propres - emprunt *	68 834,00 €
		Préciser si demandée ou obtenue	
TOTAL DEPENSES 194 170,00 € HT		TOTAL RECETTES 194 170,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **SOLLICITE** une subvention de 97 085,00 € auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'AAP VILLAGE REMARQUABLE Edition 2024
- **DIT** que les travaux n'ont pas commencés à ce jour ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire

Gilles CHARRIER



Date de transmission de l'acte: 12/09/2024

Date de reception de l'AR: 12/09/2024

015-200071702-DE_079_2024-DE
A G E D I